



Déclaration liminaire d'Alexandre GRILLAT à l'Assemblée nationale Mercredi 25 janvier 2023

100 % libres
...100 % vous !

Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, Mesdames et Messieurs les parlementaires

Si j'interviens devant vous ce soir, c'est au nom de la CFE-CGC Énergies, qui est la seconde organisation syndicale représentative des Industries Électriques et Gazières, et la première dans l'encadrement, c'est-à-dire les agents de maîtrise, les techniciens, cadres et ingénieurs.

C'est donc la voix des électriciens et des gaziers que je vais porter ce soir, la voix de celles et ceux qui font vivre le secteur énergétique français et ses missions de service public qui sont au cœur de la question de la sécurité des approvisionnements énergétiques du pays, et donc de sa souveraineté énergétique. Ajoutons que cette voix, c'est celle de ceux et celles qui ont vécu plus de vingt-cinq années de décisions politiques, françaises et européennes, ayant conduit à la situation actuelle et aux questions auxquelles votre commission cherche à répondre.

Je commencerais mon propos par la question de la souveraineté.

Cette souveraineté doit-elle être nationale ou européenne, ou les deux ? La question est tout sauf anodine, puisque la manière dont l'Europe de l'énergie s'est construite depuis trente ans a des implications pour la souveraineté énergétique du continent, mais aussi du pays.

De plus, le contexte géopolitique démontre que la mondialisation est loin d'être heureuse et qu'elle est marquée par le retour des rapports de force, brutaux, du choc des puissances, parfois tentées par l'hégémonie, et la primauté de la guerre économique. Certains n'hésitent pas à dire que dans un monde de carnivores, se comporter en herbivore est suicidaire.

Dans ce contexte, la souveraineté, l'autonomie, le refus de la dépendance à des pays tiers... n'est plus une option pour maîtriser son destin, c'est une nécessité vitale, une condition de survie pour nos sociétés et nos économies. Nous ne pouvons donc que nous féliciter que les dirigeants politiques embrassent désormais la notion de souveraineté, après vingt années où les mots de souveraineté et de défense de nos intérêts pouvaient apparaître comme suspects. A condition que l'on passe des discours en faveur de la souveraineté à des actes réellement souverains.

Et puisque l'énergie est bel et bien le sang de notre économie et de la vie de notre société, la souveraineté énergétique est la clef de la souveraineté tout court, et de la résilience face aux crises. Même si cette souveraineté doit être tout autant industrielle, technologique, scientifique, économique que numérique. Et avec la compétition pour l'accès aux terres rares, métaux et matériaux critiques, cette souveraineté peut également être minérale, comme en atteste la création de la nouvelle délégation interministérielle dédiée à cet impératif.

Parce que l'énergie, au-delà d'être une question climatique, n'est pas qu'une question environnementale comme certains le défendent, c'est aussi et surtout une question industrielle, de maîtrise des technologies, et désormais, une question numérique. Sans oublier que la question énergétique est aussi une question par essence géopolitique, et donc bien souvent de défense des intérêts nationaux et donc de Défense.

Ne soyons pas naïfs, nous sommes en compétition économique, et cette guerre économique est une guerre énergétique, celle de l'accès à l'énergie à des prix qui assurent la compétitivité économique... et la surdépendance à la Chine comme à la Russie sont des plus dangereuses.

Je ne prendrais qu'un exemple pour illustrer ce point. Comment peut-on parler de souveraineté énergétique sans maîtrise de l'ensemble des écosystèmes industriels des technologies retenues par les choix de politique énergétique ?

Si l'Union européenne, et la France en particulier, maîtrise l'ensemble de l'écosystème industriel du nucléaire, de l'amont à l'aval, tel n'est pas le cas des énergies renouvelables dont bon nombre d'équipements installés en Europe sont conçus et fabriqués en Chine. Et si la stratégie européenne en matière d'hydrogène repose sur une prédominance des importations d'hydrogène dit « vert » et fabriqué hors d'Europe, l'Union européenne risque fort de remplacer sa dépendance au gaz russe par celle à de l'hydrogène non européen. Bref, les choix énergétiques qui sont faits, à Paris comme à Bruxelles, ne peuvent en aucun cas faire l'impasse sur cette question de souveraineté industrielle et de maîtrise des écosystèmes industriels.

Justement, parlons de Bruxelles et donc de la manière dont l'Europe de l'énergie a été construite depuis vingt ans.

Rappelons la stratégie définie en 2000, une stratégie reposant la diversification sur trois axes, diversification des énergies, diversification des sources d'approvisionnement (et donc des pays auxquels on achète de l'énergie), et diversification des routes d'approvisionnement. Qu'en est-il plus de vingt ans après ?

La France a déployé, et cela depuis plus de 50 ans, un bouquet énergétique équilibré fait de nucléaire, d'hydroélectricité, de gaz et progressivement d'énergies renouvelables, et une stratégie gazière fondée sur la diversité des pays producteurs auxquels on achète du gaz, et la diversité des points d'entrée, gazoducs mais aussi terminaux méthaniens.

Tel n'a pas été le cas de l'Allemagne qui mise tout sur les énergies renouvelables avec son Energiewende, tout en cachant son addiction au charbon et surtout au gaz russe, sans avoir alors développé de terminal méthaniens, ce qui explique sa volonté actuelle de développer d'urgence ces terminaux pour importer du GNL et même du gaz de schiste américain, le premier ayant été mis en service il y a à peine un mois.

Mais c'est surtout la Commission européenne qui a jusqu'à présent fait preuve de dogmatisme, en bafouant la stratégie qu'elle avait elle-même édictée en

2000. La bataille sur la taxonomie, de 2020 à 2022, comme celle aujourd'hui sur l'hydrogène vert ou bas carbone, « indigène » ou importé, ou encore les principes du Green Deal, le démontrent : la stratégie énergétique européenne n'a plus pour priorité la sécurité énergétique, mais d'être vertueuse et donc verte, et donc guidée par le développement des seules énergies renouvelables. Et cette stratégie se révèle être dogmatique au lieu d'être pragmatique, à la différence de, par exemple, les États-Unis, comme le soulignait en 2008 un jeune analyse de marché appelé Thomas Veyrenc.

Peut-être le fruit de l'influence allemande qui défend ardemment ses intérêts et ceux de son industrie à Bruxelles, non sans un certain succès. On ne peut pas le leur reprocher, mais nous devons faire de même. Espérons que l'accord franco-allemand de ce weekend en matière d'hydrogène se traduise dans les faits et dans la durée !

Pourtant, ce faisant, la Commission européenne elle-même se met en quadrature avec le traité Euratom, pourtant un des traités fondateur de l'Union qui devrait s'imposer à tous, Commission comme États-Membres, et qui stipule clairement que l'UE doit favoriser les investissements nucléaires en Europe. Et ce alors même que le nucléaire est au cœur des enjeux de souveraineté !

Pire, elle n'hésite pas, par ses règlements et autres actes délégués, à reléguer au second plan le principe validé par le Traité de Lisbonne de 2008, à savoir le principe de subsidiarité en matière de mix énergétique. Pour la CFE-CGC Énergies, sécurité énergétique, neutralité technologique bas carbone des choix européens et respect du principe de subsidiarité doivent être au cœur de l'Europe de l'énergie.

Au-delà de cette idéologie verte contraire à l'impératif de souveraineté, l'Europe de l'énergie s'est construite sur un autre dogme, celui de la main invisible du marché qui doit agir sans entrave.

La crise des prix de l'énergie à laquelle nous faisons aujourd'hui face le démontre : les défaillances d'un marché roi, en d'autres termes the energy only market, imposent une réforme de fond en comble pour éviter un suicide industriel européen par perte de compétitivité énergétique et une paupérisation énergétique des Européens.

Si nous en sommes arrivés là, c'est parce que la Commission a réduit l'Europe de l'énergie à un marché intérieur régi par les seules règles du marché et de la concurrence, tout en le déformant en donnant à certaines énergies, en l'occurrence les énergies renouvelables, des règles du jeu privilégiées (les subventions et l'accès prioritaire au réseau), au détriment d'autres énergies, celles-ci pilotables et donc essentielles à la sécurité d'approvisionnement de l'Europe.

Il s'agit bien là d'une question de souveraineté, exigence qui impose de revoir la primauté du tout marché : si la concurrence peut avoir une utilité, il faut la cantonner là où elle est utile, mais pas l'imposer de manière uniforme, dogmatique et généralisée.

Je me souviens ainsi d'un échange avec un représentant de la DG ENER au printemps 2021, lequel défendait que l'intérêt général, c'était, grâce aux obligations faites à tous les États-Membres d'imposer des offres de tarification dynamique, de ne priver aucun des consommateurs européens des opportunités qu'offre le marché. Dépendre de la volatilité et de la flambée des prix auxquelles on assiste depuis l'été 2021, c'est effectivement faire le bien des consommateurs malgré eux !

Il est donc essentiel de faire un bilan de l'ouverture des marchés, d'en tirer les leçons et de corriger le tir. Si la Commission européenne semble faire un premier pas avec les contrats long terme envisagés dans les pistes de projet de réforme qu'elle a annoncées lundi dans sa consultation publique, et en les ouvrant au nucléaire, rien n'est gagné face à ceux qui souhaitent que rien ne change, convaincus qu'ils sont de la supériorité du tout marché.

Cela suppose aussi que les dirigeants politiques réfléchissent aux conséquences de leurs décisions sur le long terme. N'est-ce pas le sommet de Barcelone de 2002 qui a entériné l'ouverture totale des marchés, dont on voit aujourd'hui les effets délétères, alors que les dirigeants français avaient la possibilité de faire valoir les enjeux de service public et donc de souveraineté ? N'est-ce pas l'ouverture des marchés européens, et donc la fin des monopoles d'importation, qui ont donné un tel pouvoir de marché à ceux qui ont eux continué à bénéficier de leurs monopoles d'exportation, Gazprom en tête ? Cette question est douloureuse pour les idéologues depuis le 24 février dernier. Défendre la souveraineté énergétique nationale, c'est donc ne faire preuve d'aucune naïveté et résister aux idéologies qui peuvent régner dans les institutions européennes, qu'elles soient vertes ou libérales. C'est ainsi mettre des limites aux velléités de la DG ENER à s'éloigner des principes de 2000 et à réduire sa vision au seul marché, et lui rappeler le cadre Euratom ; c'est tout autant amener la DG COMP à engager une véritable révision du régime européen des aides d'État et à mettre fin à son entêtement envers la France : ce n'est pas en passant son temps à s'en prendre à EDF, comme le démontre son obstination sur les concessions hydroélectriques, que la DG COMP travaille à la souveraineté énergétique européenne !

Sauf à considérer que le démantèlement d'EDF est une fin en soi pour ceux qui considèrent qu'un marché concurrentiel, même imparfait, est par nature meilleur qu'un monopole public... sauf s'il est bien géré par des électriciens qui ont l'intérêt général et la performance industrielle pour seuls guides, et selon une tarification qui mime la concurrence parfaite.

Tels sont les termes du débat actuel sur la réforme du market design, et la France doit mettre tout son poids politique pour obtenir une vraie réforme, structurelle.

N'est-ce pas ces mêmes dirigeants qui ont décidé la loi NOME de 2010 considérant que la concurrence était bonne par essence, que c'était une priorité nationale et qu'il fallait donc qu'EDF aide ses concurrents à prospérer ?

Certains n'hésitaient pas, alors, à considérer que même si le gain économique d'une concurrence ne s'exerçant que sur l'activité de commercialisation, donc sur à peine 5 % de la valeur, était quasi nul, la concurrence devait être soutenue, quoi qu'il en coûte, parce qu'elle favoriserait l'innovation... Et le MEDEF, qui aujourd'hui se plaint d'un prix de marché européen déconnecté de la structure de coût du mix de production national, n'a-t-il pas été le premier, dans les années 90 et 2000, à militer pour la concurrence, la loi du marché et l'intégration européenne de ces marchés ? Même confronté au mur du réel, le dogme est entêté !

Car réduire l'Europe de l'énergie à la seule construction d'un marché concurrentiel totalement dérégulé et ce de manière uniforme sur l'ensemble de l'Union, même les États-Unis ou la Canada, pourtant de philosophie libérale, ont fait preuve de davantage de clairvoyance en laissant aux États et provinces le choix de leur niveau de dérégulation, certains gardant un monopole régulé, d'autres libéralisant totalement, et d'autres optant pour un acheteur centralisé. On en voit aujourd'hui les conséquences mortifères avec un électricien national incapable financièrement d'assurer le renouvellement de son outil industriel, alors que tout le monde savait, dès 1980, que le parc nucléaire aurait 40 ans en 2020 et qu'il faudrait investir massivement pour le prolonger ou le renouveler. Pourtant être souverain et résilient aux crises, quelles qu'elles soient, c'est faire la guerre à ses propres vulnérabilités donc lutter contre tout sous-investissement dans les infrastructures énergétiques. Ces investissements sont bel et bien la clef de la souveraineté énergétique du pays dans la durée !

Or justement, au-delà de l'impact des choix européens sur la souveraineté depuis 20 ans, ce sont aussi et surtout les décisions de l'État depuis plus de vingt ans qui méritent d'être débattues. Pour la CFE-CGC Énergies, les décisions de l'Etat actionnaire, de l'État en sa qualité de régulateur, mais aussi en tant que stratège industriel, ont eu de lourdes conséquences sur la capacité d'investissement dans les infrastructures énergétiques et donc la souveraineté énergétique du pays .

S'agissant de l'État stratège, la CFE-CGC Énergies n'a eu de cesse de rappeler que la sécurité énergétique du pays, et en particulier en matière d'électricité, ne pouvait être assurée qu'en étant cohérent avec la nature systémique de l'électricité, et qu'il fallait donc penser système électrique. C'est exactement ce que nous avons fait savoir au Gouvernement en 2016 lorsqu'il voulut, par affichage strictement politique et par le truchement de décrets, engager la fermeture des dernières centrales au charbon : le système électrique a besoin de disposer de moyens pilotables de production d'électricité, en nombre suffisant, afin d'assurer l'équilibre du réseau, ne serait-ce que pour passer les hivers, et en particulier dans l'ouest du pays.

Un ancien président de l'ASN ne disait d'ailleurs pas autre chose quand il affirma qu'il fallait préserver les marges du système électrique, et donc ses moyens pilotables, pour ne jamais à avoir arbitrer entre sûreté nucléaire et

sécurité d'alimentation électrique en cas de problèmes génériques sur le parc nucléaire. C'est bien sous la pression du rappel de cet impératif par l'intersyndicale que le gouvernement a fini par reculer, RTE révisant alors ses travaux sur le passage de l'hiver.

Et au-delà de cette fermeture des dernières tranches charbon, c'est parce qu'il a perdu de vue l'impératif de sécurité électrique à long terme que l'État a cautionné, pour ne pas dire suscité ou applaudi sous couvert d'exigence de performance économique imposée à EDF pour qu'il optimise ses bénéfices et donc les dividendes versés à l'État, la fermeture, depuis 15 ans, d'importants moyens de production au charbon ou au fioul, certes carbonés mais pilotables. Les importations d'électricité carbonée ne sont donc pas le fruit du hasard.

C'est d'ailleurs cet impératif de sûreté du système électrique et de préservation de ses marges qui a été le cœur des arguments portés par la CFE-CGC Énergies depuis l'annonce par Jean-Marc Ayrault, alors Premier Ministre, lors de la conférence environnementale de 2012, de la fermeture de 1800 MW de capacités pilotables bas carbone de production électrique en Alsace. Cet impératif de marges pilotables était et sera, demain encore plus qu'hier, essentiel avec la croissance de la demande d'électricité et la montée en puissance des énergies intermittentes.

L'oubli de l'importance des moyens pilotables de production et de la nature systémique de l'électricité qui oblige à ne pas confondre kW et kWh, comme les erreurs dans l'estimation de l'évolution de la demande d'électricité pour justifier des choix politiques contestables, ont mis en danger la sécurité énergétique du pays et fragilisé la souveraineté énergétique, il est donc urgent et impératif de ne plus reproduire de telles erreurs.

C'est ce message ce que nous avons porté dans les travaux prospectifs de RTE à 2050. La crise énergétique européenne que nous connaissons nous conforte dans cette posture. Nous regrettons que cet impératif ait été insuffisamment intégré dans les décisions de politique énergétique, montrant ainsi les limites de l'État insuffisamment stratège.

Enfin, contrairement aux années 60-70 où sous l'autorité de Pierre Mesmer, l'État avait fait preuve de clairvoyance stratégique et industrielle en faisant le choix d'une technologie nucléaire préconisée par EDF, quand bien même elle était américaine avant sa « francisation ». L'État s'est par contre, depuis 2001, montré incapable de trancher la rivalité croissante entre AREVA et EDF, quand bien même il en était l'actionnaire majoritaire. Malgré l'alerte des syndicats à plusieurs reprises, son absence de clairvoyance stratégique a conduit l'État à soutenir des décisions d'investissement nucléaire à l'international d'EDF en 2008 à un coût exorbitant et à la création de valeur très hypothétique. La destruction de valeur qui en a résulté a pesé et pèse encore aujourd'hui très lourdement sur les finances d'EDF et donc sa capacité à investir dans ses outils industriels, et donc la sécurité et la souveraineté énergétiques du pays !

Nous sommes enfin en droit de nous interroger sur la vision stratégique de l'État en matière de politique industrielle de l'énergie. Non seulement, l'État a, par ses atermoiements, laissé croire aux salariés de la filière, en engageant la fermeture de capacités nucléaires sans engager la construction de nouvelles capacités, que c'était bel et bien la sortie à terme du nucléaire qui était engagée, et par conséquent profondément fragilisé une filière industrielle qui exige vision de long terme, constance et cohérence : si la PPE de 2009 envisageait la construction d'un second EPR sans fermer la moindre capacité existante, tel n'a plus été le cas depuis !

Mais il s'en est aussi remis aux seules forces du marché, quoique largement subventionné, pour assurer le développement des énergies renouvelables, laissant prospérer une logique de promotion immobilière s'appuyant sur des importations d'équipements afin de maximiser les profits, l'État n'a donc, du moins jusqu'à très récemment, en aucun cas mis en route une stratégie d'industrialisation des énergies renouvelables en France.

Or sans industrialisation, les choix de politique énergétique ne peuvent pas répondre aux enjeux de souveraineté. A ce titre, la CFE-CGC Énergies préconise une diversification de la stratégie française d'énergies renouvelables, en sortant de la fuite en avant du tout EnR électriques intermittentes et bien souvent avec des équipements importés, pour favoriser davantage les énergies renouvelables souveraines que sont les EnR thermiques, gazières et hydroélectriques.

Gageons que les dernières annonces de Mme Pannier-Runacher et de M. Lescure sur les filières industrielles du nucléaire et des EnR seront suivies, enfin et réellement suivies d'effet. Il est plus que temps !

Mais il n'y a pas que l'État stratège qui n'a pas été au rendez-vous de l'exigence de souveraineté. C'est aussi l'État actionnaire qui a failli. Après avoir livré Gaz de France à Suez en 2007 en refusant d'étudier un rapprochement EDF-GDF qui, quoi qu'aient pu en dire les acteurs de l'époque, était défendable auprès de Bruxelles, l'État a agi comme le pire actionnaire qui soit envers EDF.

Outre l'incapacité à empêcher la rivalité EDF-AREVA délétère pour EDF et l'ensemble de l'industrie nucléaire française, l'État a agi tel un prédateur s'agissant des dividendes exigés d'EDF de 2005 à 2015 alors que le modèle économique de l'entreprise n'avait pas été adapté à ces exigences de « *création de valeur actionnariale* ».

A partir de 2005, ce sont près de 2 milliards d'euros de dividendes de plus qu'avant 2004 qui ont, chaque année, été distribués. Cumulés sur dix ans, ce sont bien 20 milliards qui manquent à l'appel des capacités de financement d'EDF dans des outils indispensables à la souveraineté énergétique du pays : une gestion de bon père de famille, prudente et prévoyante, aurait au contraire dû conduire l'État à renforcer les fonds propres de l'électricien pour qu'il soit en mesure de financer un mur d'investissements connu de tous depuis 1980.

Les augmentations de capital de 2015 et de 2022 n'ont ainsi en rien servi à ce confortement des capacités financières d'EDF, mais à financer des acquisitions dictées par d'autres considérations que la seule stratégie industrielle de l'électricien, à savoir celle de Areva NP ou de GE Steam power, anciennement partie d'Alstom Énergie cédée il y a quelques années, cession dont on peut aussi questionner le bien fondé en lien avec le sujet de votre commission d'enquête.

Le désengagement progressif mais constant de l'État du capital d'Engie, ex GDF-Suez et pourtant un énergéticien qui est tout autant essentiel à la souveraineté énergétique du pays, interpelle tout autant.

Dans cette perspective, force est de constater que la soi-disant « renationalisation » d'EDF, consistant dans le rachat des actionnaires minoritaires, ne règle aucun des problèmes financiers d'EDF causés par les décisions de l'État.

Car ces problèmes ne sont pas qu'un problème de faiblesse de fonds propres ou de sous-capitalisation endémique, c'est aussi un problème de sous-rémunération chronique, et c'est le fruit de décisions mortifères de l'État en sa qualité de régulateur qui ont fragilisé EDF depuis 25 ans et donc sa capacité à assurer la souveraineté énergétique du pays.

Tout d'abord en déconnectant les tarifs d'un modèle économique viable reposant sur la couverture des coûts par une baisse des tarifs de 14 % en 3 ans en 1997, puis en imposant à EDF une trajectoire tarifaire l'éloignant de plus en plus de cette couverture des coûts, mettant de facto à mal le modèle économique de l'entreprise qui avait pourtant fait ses preuves par le passé.

Puis en imposant en 2006 le TaRTAM qui a conduit, avec la loi NOME de 2010, au poison qu'est un AReNH dont le coût a été sous-calibré à l'origine et qui n'a pas évolué depuis 2012, à 42 €, affaiblissant d'autant la situation financière d'EDF. Dispositif asymétrique qui fait qu'EDF perd à tous les coups, et que ses concurrents gagnent à tous les coups, il fallait oser.

Pire, l'État s'est entêté dans ce dispositif anti-industriel début 2022 en imposant à EDF 20 TWh supplémentaires d'AReNH, au mépris des règles européennes, pour le plus grand bonheur de ses concurrents qui, il ne faut pas l'oublier, n'ont jamais utilisé le bénéfice de l'AReNH pour développer leurs propres moyens de production et donc contribuer à la sécurité énergétique du pays, et qui aujourd'hui crient au scandale quand le Gouvernement leur demande de respecter un plafond de 280 € le MWh auprès de leurs clients entreprises, TPE et PME, boulangers en tête, alors qu'ils bénéficient d'un AReNH au prix inchangé depuis 2012 de 42 €.

En soutenant ces passagers clandestins du système électrique et en fragilisant à l'excès EDF, l'État régulateur a privilégié le soutien à la concurrence à l'impératif d'investissement industriel dans la souveraineté énergétique du pays ! Cette vision à courte vue, teintée d'idéologie, avait simplement oublié

qu'il fallait sécuriser les ressources financières d'EDF pour lui permettre de faire face au mur d'investissements des années 2020.

Plus largement, ce n'est sûrement pas en facilitant le développement de traders et revendeurs d'électricité au détriment des producteurs que l'État régulateur a contribué par ses décisions à la sécurité énergétique du pays et donc à sa souveraineté.

Il est donc aussi urgent qu'essentiel de remettre la régulation du secteur électrique d'équerre afin de favoriser, en en faisant désormais la priorité des décisions de l'État, les investissements industriels qui sont la clef de la souveraineté énergétique du pays, et donc de voir l'État se comporter enfin en régulateur responsable.

Je terminerai mon propos par les conséquences de l'arrimage, en 2007, de l'énergie au ministère de l'Environnement. Outre qu'il a éloigné les décisions de politique énergétique des impératifs industriels et économiques mais aussi de dynamique en matière d'emplois, il a surtout fait dépendre ces décisions d'un dialogue environnemental dès lors biaisé sur les questions énergétiques.

En 2015, dans les travaux de la plateforme RSE, nous avons, avec le responsable RSE du MEDEF, alerté sur l'asymétrie, dans le dialogue environnemental, entre d'une part les organisations syndicales et patronales qui doivent faire la preuve de l'effectivité de leur représentativité par le biais d'élections régulières, et d'autre part les ONG environnementales qui prétendent représenter la société civile sans avoir à faire la preuve de leur représentativité.

Cette asymétrie, que l'on a constatée lors du débat national sur la transition énergétique en 2013 et qui est permanente au sein du Conseil National de la Transition Écologique, a conduit à biaiser les débats de politique énergétique en les focalisant, sur la pression de ces acteurs, sur les seules questions environnementales, parfois dans une logique militante assumée, et non sur les impératifs industriels, de sécurité et de souveraineté. La reconfiguration du dialogue environnemental dédié aux questions énergétiques n'en est donc que plus essentiel si l'on veut, à l'avenir, mieux prendre en considération les enjeux de souveraineté énergétique.

Vous l'aurez compris, les causes de cette perte de souveraineté énergétique sont multiples et profondes, et elles viennent de loin. Les électriciens et gaziers, attachés à leurs missions de service public au service de la Nation et des Français, ne peuvent donc que se féliciter des travaux de votre commission pour y remédier, et je suis, en leur nom, à votre disposition pour répondre à vos questions et ouvrir des pistes de réflexion.